

RAPPORT FINANCIER 2022

**À faire valider lors de
l'Assemblée Générale
2023**



Sommaire

Sommaire	3
1. Chiffres de l'exercice.....	5
2. Eléments significatifs.....	6
3. Répartition des ressources	7
4. Répartition des charges.....	7
5. Commentaires et explications	8
6. Bilans.....	8
7. Compte de résultat.....	10
8. Annexes.....	11

1. Chiffres de l'exercice

La **durée de l'exercice** est de 12 mois, du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Total du bilan : 102 631,45€ (70 384,91 en 2021) ;

Total des produits : 124 747,32€ (91 154,66€ fin 2021) ;

Total des charges : 113 751,73€ (105 195,14€ fin 2021) ;

Résultat net de l'exercice : 10 995,59€ (-14 040,48€ fin 2021).

2. Éléments significatifs

Le détail des produits d'exploitation :

Le **total des produits d'exploitation** s'élève à 124 747.32€ (91 154€ en 2021), soit une hausse d'environ 37% expliquée en partie par les subventions de financement exceptionnelles liées aux travaux du nouveau local.

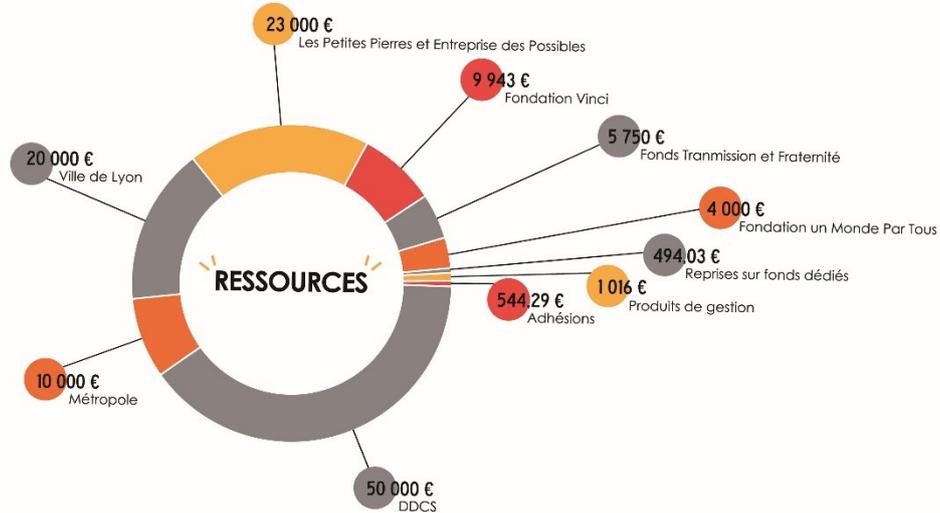
L'association Bagage'Rue, par son objet, ne réalise aucune prestation de service facturée. Son existence est donc uniquement liée à ses partenaires financiers publiques et privés ainsi qu'à ses donateurs.

Le détail des charges d'exploitation :

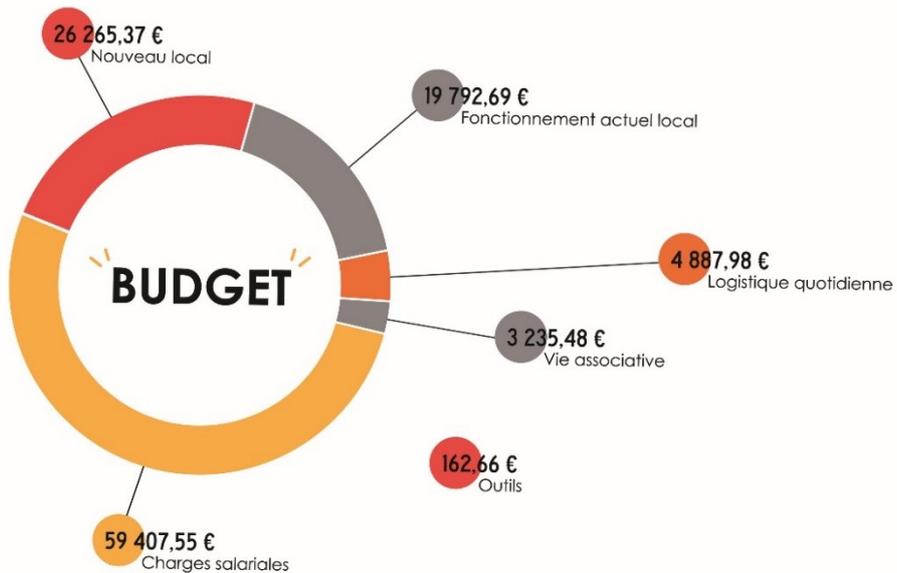
Total des achats et prestations externes : 54 344.18€ (32 724€ en 2021), soit une hausse d'environ 66% due principalement aux travaux du nouveau local, ainsi que l'investissement de nouveaux matériels pour proposer plus de places aux bagageurs.euses.

Total des charges de personnel : 59 407,55€ (72 471€ en 2021) liées aux deux salarié.e.s en CDI et à l'absence de charges de services civiques dans l'association.

3. Répartition des ressources



4. Répartition des charges



5. Commentaires et explications

Travaux du nouveau local

L'année 2022 est marquée par l'agrandissement de la Bagage'rue. Le nouveau local représente une partie importante des nouvelles dépenses de l'association. Il a été financé en grande partie par une campagne participative, mais également par des partenariats privés. Ces dépenses et financements exceptionnels expliquent une partie de l'augmentation du budget par rapport à l'année 2021.

Nouveaux partenariats financiers

Des partenariats publics ont été renforcés en 2022, tandis que de nouveaux partenariats privés ont été noués. La diversité des financements a solidifié l'association pour l'année et une perspective de prolongement de certains partenariats permet d'envisager l'année 2023 avec confiance.

Ajustements de dépenses spécifiques

En plus des travaux du nouveau local, l'association a dû adapter ses dépenses en fonction des besoins qu'elle a réévalués.

La problématique des punaises de lit s'étant fait prégnante en 2022, un nouveau protocole a été mis en place.

Parmi les axes de travail du projet associatif a été déterminé l'objectif de renforcer la formation bénévole. Dans ce sens, il a été discuté un nouveau format de théâtre forum.

Enfin, l'analyse des pratiques professionnelles a montré toute sa nécessité dans les usages de Bagage'rue.

Toutes ces démarches ont nécessité un ajustement des futures dépenses envisagées par l'association.

6. Bilans

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
TIERS				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	6 000,00		6 000,00	18 378,00
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
511200 - Chèques à encaisser				
512001 - Banques - Compte Bagage Rue	96 390,40		96 390,40	51 803,17
517000 - Compte en ligne - S-Money				29,18
Caisse				
531001 - Caisse - Compte Bagage Rue	241,05		241,05	174,56
Virements internes				
580000 - Virements internes				
TOTAL ACTIF	102 631,45	0,00	102 631,45	70 384,91

Passif

	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	69 834,39	69 834,39
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-14 040,48	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	22 667,59	11 672,00
129000 - Résultat de l'exercice (déficit)		-14 040,48
TIERS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	9 419,95	2 919,00
Comptes de régularisation		
487000 - Produits constatés d'avance	14 750,00	
TOTAL PASSIF	102 631,45	70 384,91

7. Compte de résultat

	PERIODE EN COURS
PRODUITS D'EXPLOITATION	
707000 - Ventes de marchandises	920,00
740100 - Subventions d'exploitation - État	50 000,00
740400 - Subventions d'exploitation - Commune ou intercommunalité	30 000,00
740600 - Subventions d'exploitation - Autres	19 693,00
754000 - Dons et Collectes	15 000,00
754200 - Mécénats	8 000,00
756000 - Adhésions	544,29
758000 - Produits divers de gestion courante	96,00
791000 - Transferts de charges d'exploitation	494,03
Total	124 747,32
CHARGES D'EXPLOITATION	
601000 - Achats de matières premières (ex : boissons, alimentation)	-3 029,02
603000 - Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)	
603100 - Variation des stocks de matières premières (et fournitures)	
604000 - Achats d'études et prestations de services	-9 090,00
605000 - Achats de matériel (>600€)	-5 142,97
606100 - Eau, Gaz, Électricité	-2 400,79
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-4 152,78
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-151,66
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-10 266,31
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	-790,00
613200 - Locations immobilières	-5 400,00
615000 - Entretien et réparations	-12 032,40
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-729,81
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623700 - Publications (ex : affiches, programmes)	-79,26
625000 - Déplacements, missions et réceptions	-373,25
625100 - Voyages et déplacements	-298,31
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-995,78
627000 - Services bancaires et assimilés	-83,40
631300 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	-224,00

	PERIODE EN COURS
641000 - Rémunérations du personnel	-37 237,25
641300 - Primes et gratifications	-1 278,34
645100 - Cotisations à l'URSSAF	-19 892,00
647500 - Médecine du travail, pharmacie	-104,40
Total	-113 751,73
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 995,59
PRODUITS FINANCIERS	
Total	
CHARGES FINANCIERES	
Total	
RESULTAT FINANCIER	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Total	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Total	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
TOTAL GENERAL	10 995,59

8. Annexes

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.